|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **CBD** |
|  | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/COP/14/5  24 September 2018  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

Point 8 de l’ordre du jour provisoire\*

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L’APPLICATION DE LA CONVENTION, LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D’AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ**

## *Note de la Secrétaire exécutive*

# CONTEXTE

1. Dans la décision [X/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf), la Conférence des Parties a décidé que les futures réunions de la Conférence des Parties examineraient les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du [Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf) (paragraphe 14), et prié le Secrétaire exécutif de préparer une analyse/synthèse sur les mesures prises aux niveaux national et régional et autres mesures, y compris des objectifs, selon qu’il convient, conformément au Plan stratégique (paragraphe 17 b)), afin que la Conférence des Parties puisse évaluer la contribution de ces objectifs nationaux et régionaux aux objectifs mondiaux.
2. Au paragraphe 3 de la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à examiner et, selon qu’il convient, actualiser et réviser les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et aux orientations adoptées dans la décision [IX/9](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-09-fr.pdf), en intégrant les objectifs nationaux établis dans le cadre du Plan stratégique et de ses Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans leurs SPANB. Par la suite, au paragraphe 4 de la décision [XII/2 A](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-02-fr.pdf), la Conférence des Parties a prié instamment les Parties qui ne l’avaient pas encore fait d’examiner et, selon qu’il convient, d’actualiser et réviser leurs SPANB conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, d’adopter des indicateurs au niveau national dès que possible et, en tout état de cause, d’ici le mois d’octobre 2015 au plus tard, et de remettre leurs cinquièmes rapports nationaux.
3. Dans la décision [XII/31](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-31-fr.pdf), la Conférence des Parties a réaffirmé qu’elle devrait examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à chacune de ses réunions jusqu'en 2020, et que la mise au point d'orientations supplémentaires pour guider l'élaboration des politiques et soutenir la mise en œuvre devrait s'appuyer sur cet examen, ainsi que sur les informations disponibles dans les rapports nationaux et d’autres informations qui pourraient être mises à disposition, notamment via des évaluations scientifiques. De plus, conformément à la liste des questions à traiter figurant dans l’annexe de cette décision, il a été décidé que la Conférence des Parties, à sa treizième réunion, devrait entreprendre, entre autres, un examen intérimaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, et des moyens d'application connexes.
4. Dans la décision [XIII/1](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-01-fr.pdf), la Conférence des Parties a pris note de l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité ainsi que du rapport actualisé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale pour la conservation des plantes](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-17-fr.pdf). Dans la même décision, la Conférence des Parties a encouragé les Parties, dans le cadre du processus de mise à jour de leurs SPANB, à tenir compte, selon qu'il convient, des indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.
5. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également encouragé les Parties à réviser leurs SPANB sur une base périodique, selon qu'il convient et, en fonction de la situation, des priorités et des capacités du pays, à envisager l'augmentation du niveau d'ambition et/ou de la portée des objectifs nationaux et régionaux à un niveau qui soit à la mesure des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et à intégrer les objectifs dans différents secteurs, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030[[1]](#footnote-1) et les objectifs de développement durable, de sorte à apporter une plus grande contribution aux efforts collectifs mondiaux en vue de réaliser les objectifs mondiaux.
6. La Conférence des Parties a, en outre, encouragé les Parties à inclure de manière systématique les questions relatives à l'égalité entre les sexes dans leurs SPANB et dans les mécanismes associés de mise en œuvre et d'établissement des rapports conformément au Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes au titre de la Convention.[[2]](#footnote-2)
7. Le présent document fournit une évaluation actualisée des progrès accomplis dans l’application de la Convention, la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité conformément aux décisions et recommandations ci-dessus. Il s’appuie sur les informations contenues dans les SPANB révisés et mis à jour ainsi que les cinquièmes rapports nationaux reçus avant le 21 septembre 2018. Il est complété par les additifs suivants :
   1. Actualisation des progrès accomplis dans la révision/mise à jour et mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux (CBD/COP/14/5/Add.1) ;
   2. Analyse de la contribution des objectifs fixés par les Parties et progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité (CBD/COP/14/5/Add.2).
8. De plus, une analyse approfondie actualisée des informations fournies par le biais du cadre de présentation de rapports financiers figure dans le document CBD/COP/14.
9. Ces analyses complètent une évaluation scientifique actualisée des progrès accomplis dans la réalisation d'Objectifs d’Aichi pour la biodiversité sélectionnés ([CBD/SBSTTA/22/5](https://www.cbd.int/doc/c/c75f/06b1/6fc465496044698feacc47ba/sbstta-22-05-en.pdf)), examinée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-deuxième réunion au titre du point 6 de l'ordre du jour.

# EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE

1. L’examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique[[3]](#footnote-3) a conclu que les progrès réalisés en vue d’atteindre certains éléments de la majorité des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité étaient encourageants, mais que, dans la plupart des cas, ces progrès ne seraient pas suffisants pour atteindre ces objectifs à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises d’urgence pour réduire les pressions exercées sur la biodiversité et empêcher que son déclin se poursuive. Des informations additionnelles provenant des SPANB actualisés et révisés et des cinquièmes rapports nationaux qui n’étaient pas disponibles lors de l’examen à mi-parcours confirment cette conclusion générale.
2. **Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique**
3. Les SPANB sont le principal instrument d’application de la Convention au niveau national. Depuis 1993, 190 Parties ont formulé au moins une stratégie et un plan d’action nationaux pour la biodiversité, tandis que 6 Parties n’ont pas encore présenté leurs premiers.
4. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à examiner et, selon qu’il convient, actualiser et réviser les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L’Objectif d’Aichi 17 pour la biodiversité, dont l’échéance est 2015, appelle les Parties à élaborer et adopter en tant qu’instrument de politique générale, et commencer à mettre en œuvre, une stratégie et un plan d’action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique. Les Parties se sont engagées à établir leurs propres objectifs en utilisant le Plan stratégique et ses Objectifs d’Aichi pour la biodiversité comme cadre de travail souple.
5. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont commencé la révision de leur stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité en réponse à la décision X/2. 69 Parties ont respecté le délai de 2015 et 92 autres ont présenté leur SPANB avant le 21 septembre 2018, représentant un total de 161 (voir la liste des Parties à l'annexe II). Cela représente plus de 80 % des Parties à la Convention.
6. L'actualisation des progrès accomplis dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (CBD/COP/14/5/Add.1) résume les progrès réalisés dans la révision et la mise en œuvre des SPANB et des objectifs nationaux et analyse le contenu des SPANB après-Nagoya présentés avant le 21 septembre 2018. Cette analyse est fondée sur les critères énoncés dans la décision [IX/8](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-08-fr.pdf) qui fournit des orientations détaillées sur le processus, le contenu et les composants des SPANB, ainsi que des orientations supplémentaires. Elle indique qu’un grand nombre de SPANB révisés sont grandement améliorés par rapport aux SPANB précédents examinés lors de l’évaluation mondiale entreprise en 2010[[4]](#footnote-4) en ce qui concerne leur statut juridique, la mise à profit des évaluations des documents précédents, la participation des autres ministères gouvernementaux et d’autres critères.
7. L’analyse des SPANB comprend également une section sur l’adoption, par les Parties, des SPANB révisés comme instrument de politique générale, à laquelle les engage l’Objectif d’Aichi 17 pour la biodiversité. Elle conclut que 52 SPANB révisés ont été adoptés en tant qu’instruments impliquant l’ensemble du gouvernement et 6 autres SPANB ont été adoptés en tant qu’instruments s'appliquant au secteur de l'environnement. Tandis que 17 autres pays ont annoncé leur intention d'adopter leur SPANB en tant qu'instrument de politique générale, la majorité (86 Parties, soit 53 %) ne fournissent pas suffisamment d'éléments démontrant si leurs SPANB ont été adoptés en tant qu'instrument de politique générale.
8. L’analyse montre également que peu de SPANB révisés contiennent les stratégies de mobilisation des ressources (24 Parties), de communication et de sensibilisation du public (35 Parties) ou de renforcement des capacités (19 Parties) suggérées dans les orientations. En outre, seuls quelques SPANB montrent que la biodiversité est intégrée de manière appréciable dans les plans et politiques intersectoriels, les politiques d’élimination de la pauvreté ou même les plans de développement durable. Les SPANB révisés apportent peu d'éléments démontrant l'utilisation d'études d'estimation de la valeur de la biodiversité pour encourager l'intégration dans les pays.
9. Ces conclusions contrastent grandement avec les ambitions communiquées dans les SPANB révisés. Un grand nombre de Parties ont soit fixé des objectifs, soit déclaré leur intention de mettre en œuvre des actions de mobilisation des ressources, d'estimation de la valeur, de mise en place du centre d’échange national, de communication et de sensibilisation du public, de renforcement des capacités, et d'élaboration de plans infranationaux pour la biodiversité, etc.
10. La majorité des SPANB élaborés ou révisés depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties contiennent des objectifs liés aux Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, quoiqu’un grand nombre de SPANB (plus de 30 %) ne contiennent aucun objectif ou engagement national correspondant à certains Objectifs d’Aichi, tels que les objectifs 3, 6, 10, 14, 17 et 18. Les Objectifs d’Aichi 1, 9, 16, 19 et 20 ont le plus grand nombre d’objectifs ou engagements nationaux correspondants. Cependant, même dans ces cas là, le nombre de SPANB dont la portée et le niveau d’ambition sont semblables à ceux des Objectifs d’Aichi dépasse rarement 20 %. Dans l’ensemble, la majorité des objectifs et/ou engagements nationaux qui figurent dans les SPANB sont moins élevés que les Objectifs d’Aichi correspondants ou ne couvrent pas tous leurs éléments. Les objectifs nationaux définis à ce jour ont un caractère plus général que les Objectifs d'Aichi. Ce tableau pourrait cependant changer au fur et à mesure que le nombre de SPANB reçus par le Secrétariat augmente.
11. De nombreux pays ont fixé des objectifs ou souscrit à des engagements dans le cadre d’autres processus internationaux au-delà de la Convention sur la diversité biologique et un grand nombre de ces objectifs et engagements peuvent être pertinents pour la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Par exemple, dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau national à l’Accord de Paris sur le climat[[5]](#footnote-5), un grand nombre de pays ont inclus des objectifs de réduction du déboisement ou de promotion de la restauration des écosystèmes relatifs aux Objectifs d’Aichi 5 et 15 respectivement. Cependant, ces objectifs ne sont pas toujours reflétés dans les SPANB mis à jour. L’élaboration ou la révision de leurs objectifs nationaux au titre de la Convention offre donc l’occasion aux Parties de prendre en compte les objectifs pertinents dans le cadre d’autres processus.
12. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à élaborer des objectifs nationaux et régionaux afin de contribuer aux efforts collectifs déployés à l’échelle mondiale pour atteindre les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Si les SPANB qui n’ont pas encore été finalisés suivent un schéma semblable à celui de ceux qui ont déjà été élaborés, il est peu probable que la somme des engagements nationaux additionnels corresponde à l’échelle et au niveau d’ambition des Objectifs d’Aichi mondiaux. On trouvera de plus amples renseignements sur les progrès accomplis dans l’élaboration, la révision et la mise à jour des SPANB dans les documents CBD/COP/14/5/Add.1 et Add.2.
13. **Rapports nationaux**
14. En adoptant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique,[[6]](#footnote-6) la Conférence des Parties a noté la nécessité d’examiner régulièrement sa mise en œuvre. À cet égard, les rapports nationaux constituent une source principale d'information. Dans la décision [X/10](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-10-fr.pdf), la Conférence des Parties a prié les Parties de soumettre leur cinquième rapport national jusqu'au 31 mars 2014. 191 cinquièmes rapports nationaux ont été reçus (c.-à-d. toutes les Parties à l'exception des Bahamas, du Gabon, de l'Islande, du Lesotho et de la Lybie, ce qui représente 97 % des Parties) avant le 21 septembre 2018[[7]](#footnote-7).
15. Les informations contenues dans ces rapports sur l’état et les tendances concernant la biodiversité et les pressions exercées sur celle-ci, ainsi que les informations sur les différentes mesures que les pays ont prises ou prendront dans un avenir proche ont été utilisées pour établir les progrès généraux accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'évaluation des informations figurant dans les rapports nationaux indique que la majorité des Parties ont accompli des progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi, mais à un rythme ne permettant pas d'atteindre les objectifs à l'échéance, à moins que des mesures supplémentaires soient prises.
16. Pour tous les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, entre un tiers et deux tiers des rapports nationaux contiennent des informations qui suggèrent que des progrès ont été réalisés dans la poursuite de tel ou tel objectif, mais à un rythme insuffisant. En outre, pour tous les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, entre 7 et 43 % des rapports nationaux contiennent des informations qui suggèrent soit qu’il n’y a eu aucun changement, soit que le pays s’éloigne d’un objectif donné. Le nombre d’évaluations classées comme étant en voie d’atteindre un objectif d’Aichi ou en voie de le dépasser varie de 3 à 29 % selon l’objectif. Dans l'ensemble, l'évaluation des informations figurant dans les rapports nationaux indique qu'entre 63 et 86 % des Parties ne sont pas en voie d'atteindre un Objectif d’Aichi spécifique. Cette évaluation correspond à celle qui a été présentée dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* qui, s'appuyant sur une évaluation de 64 cinquièmes rapports nationaux, concluait qu'entre 2 et 42 % des Parties n'étaient pas en voie d'atteindre ou de dépasser un Objectif d’Aichi spécifique. D’autres informations sur les progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité présentées dans les rapports nationaux figurent dans le document CBD/COP/14/5/Add.2.

# CONCLUSION

1. Tandis que les informations qui découlent de l'évaluation des SPANB concernent les engagements et les informations issues des rapports nationaux font référence aux mesures et résultats, les deux sources d'informations fournissent une image cohérente. Des efforts ont été déployés pour traduire les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans des engagements nationaux, et des mesures nationales ont été prises pour atteindre les Objectifs d’Aichi. Cependant, ces engagements et efforts devront être nettement revus à la hausse si les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité doivent être atteints et si le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, plus généralement, doit être mis en œuvre avec succès.
2. Les informations résultant de cette évaluation s’accordent en général avec celles qui ont été présentées dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui a conclu que, bien que certains progrès aient été accomplis dans la poursuite de tous les objectifs, ces progrès ne sont pas suffisants pour atteindre les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour maintenir le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique sur la bonne voie.

*Annexe I*

# Liste des CINQUIÈMES rapports nationaux reçus par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique avant le 21 septembre 2018

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Algérie
5. Allemagne
6. Andorre
7. Angola
8. Antigua-et-Barbuda
9. Arabie saoudite
10. Argentine
11. Arménie
12. Australie
13. Autriche
14. Azerbaïdjan
15. Bahreïn
16. Bangladesh
17. Barbade
18. Bélarus
19. Belgique
20. Belize
21. Bénin
22. Bhoutan
23. Bolivie (État plurinational de)
24. Bosnie-Herzégovine
25. Botswana
26. Brésil
27. Brunéi Darussalam
28. Bulgarie
29. Burkina Faso
30. Burundi
31. Cabo Verde
32. Cambodge
33. Cameroun
34. Canada
35. Chili
36. Chine
37. Chypre
38. Colombie
39. Comores
40. Congo
41. Costa Rica
42. Côte d’Ivoire
43. Croatie
44. Cuba
45. Danemark
46. Djibouti
47. Dominique
48. Égypte
49. El Salvador
50. Émirats arabes unis
51. Équateur
52. Érythrée
53. Espagne
54. Estonie
55. État de Palestine
56. Éthiopie
57. Ex-République yougoslave de Macédoine
58. Fédération de Russie
59. Fidji
60. Finlande
61. France
62. Gambie
63. Géorgie
64. Ghana
65. Grèce
66. Grenade
67. Guatemala
68. Guinée
69. Guinée-Bissau
70. Guinée équatoriale
71. Guyana
72. Haïti
73. Honduras
74. Hongrie
75. Îles Cook
76. Îles Marshall
77. Îles Salomon
78. Inde
79. Indonésie
80. Iran (République islamique d’)
81. Iraq
82. Irlande
83. Israël
84. Italie
85. Jamaïque
86. Japon
87. Jordanie
88. Kazakhstan
89. Kenya
90. Kirghizistan
91. Kiribati
92. Koweït
93. Lettonie
94. Liban
95. Liberia
96. Liechtenstein
97. Lituanie
98. Luxembourg
99. Madagascar
100. Malaisie
101. Malawi
102. Maldives
103. Mali
104. Malte
105. Maroc
106. Maurice
107. Mauritanie
108. Mexique
109. Micronésie (États fédérés de)
110. Monaco
111. Mongolie
112. Monténégro
113. Mozambique
114. Myanmar
115. Namibie
116. Nauru
117. Népal
118. Nicaragua
119. Niger
120. Nigeria
121. Nioué
122. Norvège
123. Nouvelle-Zélande
124. Oman
125. Ouganda
126. Ouzbékistan
127. Pakistan
128. Palaos
129. Panama
130. Papouasie - Nouvelle-Guinée
131. Paraguay
132. Pays-Bas
133. Pérou
134. Philippines
135. Pologne
136. Portugal
137. Qatar
138. République arabe syrienne
139. République centrafricaine
140. République de Corée
141. République démocratique du Congo
142. République démocratique populaire lao
143. République de Moldova
144. République dominicaine
145. République populaire démocratique de Corée
146. République tchèque
147. République-Unie de Tanzanie
148. Roumanie
149. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord
150. Rwanda
151. Sainte-Lucie
152. Saint-Kitts-et-Nevis
153. Saint-Marin
154. Saint-Vincent-et-les Grenadines
155. Samoa
156. Sao Tomé-et-Principe
157. Sénégal
158. Serbie
159. Seychelles
160. Sierra Leone
161. Singapour
162. Slovaquie
163. Slovénie
164. Somalie
165. Soudan
166. Soudan du Sud
167. Sri Lanka
168. Suède
169. Suisse
170. Suriname
171. Swaziland
172. Tadjikistan
173. Tchad
174. Thaïlande
175. Timor-Leste
176. Togo
177. Tonga
178. Trinité-et-Tobago
179. Tunisie
180. Turkménistan
181. Turquie
182. Tuvalu
183. Ukraine
184. Union européenne
185. Uruguay
186. Vanuatu
187. Venezuela (République bolivarienne du)
188. Viet Nam
189. Yémen
190. Zambie
191. Zimbabwe

*Annexe II*

# Liste des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité reçus par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique entre octobre 2010 et le 21 septembre 2018

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Algérie
5. Allemagne
6. Andorre
7. Antigua-et-Barbuda
8. Argentine
9. Arménie
10. Australie
11. Autriche
12. Azerbaïdjan
13. Bahreïn
14. Bangladesh
15. Bélarus
16. Belgique
17. Belize
18. Bénin
19. Bhoutan
20. Bosnie-Herzégovine
21. Botswana
22. Brésil
23. Brunéi Darussalam
24. Burkina Faso
25. Burundi
26. Cabo Verde
27. Cambodge
28. Cameroun
29. Canada
30. Chili
31. Chine
32. Colombie
33. Comores
34. Congo
35. Costa Rica
36. Côte d’Ivoire
37. Croatie
38. Cuba
39. Danemark
40. Djibouti
41. Dominique
42. Égypte
43. El Salvador
44. Émirats arabes unis
45. Équateur
46. Érythrée
47. Espagne
48. Estonie
49. Éthiopie
50. Fédération de Russie
51. Finlande
52. France
53. Gambie
54. Géorgie
55. Ghana
56. Grèce
57. Grenade
58. Guatemala
59. Guinée
60. Guinée-Bissau
61. Guinée équatoriale
62. Guyana
63. Honduras
64. Hongrie
65. Îles Salomon
66. Inde
67. Indonésie
68. Iran (République islamique d’)
69. Iraq
70. Irlande
71. Italie
72. Jamaïque
73. Japon
74. Jordanie
75. Kirghizistan
76. Kiribati
77. Lettonie
78. Liban
79. Liberia
80. Liechtenstein
81. Lituanie
82. Luxembourg
83. Madagascar
84. Malaisie
85. Malawi
86. Maldives
87. Mali
88. Malte
89. Maurice
90. Mauritanie
91. Mexique
92. Mongolie
93. Monténégro
94. Maroc
95. Mozambique
96. Myanmar
97. Namibie
98. Nauru
99. Népal
100. Nicaragua
101. Niger
102. Nigeria
103. Nioué
104. Norvège
105. Nouvelle-Zélande
106. Ouganda
107. Pakistan
108. Palaos
109. Paraguay
110. Pays-Bas
111. Pérou
112. Philippines
113. Pologne
114. Portugal
115. Qatar
116. République de Corée
117. République démocratique du Congo
118. République démocratique populaire lao
119. République de Moldova
120. République dominicaine
121. République populaire démocratique de Corée
122. République tchèque
123. République-Unie de Tanzanie
124. Roumanie
125. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord
126. Rwanda
127. Saint-Kitts-et-Nevis
128. Saint-Marin
129. Saint-Vincent-et-les Grenadines
130. Samoa
131. Sao Tomé-et-Principe
132. Sénégal
133. Serbie
134. Seychelles
135. Sierra Leone
136. Slovaquie
137. Somalie
138. Soudan
139. Sri Lanka
140. Suède
141. Suisse
142. Suriname
143. Swaziland
144. Tadjikistan
145. Tchad
146. Thaïlande
147. Timor-Leste
148. Togo
149. Trinité-et-Tobago
150. Tunisie
151. Turkménistan
152. Tuvalu
153. Ukraine
154. Union européenne
155. Uruguay
156. Vanuatu
157. Venezuela (République bolivarienne du)
158. Viet Nam
159. Yémen
160. Zambie
161. Zimbabwe

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1), annexe. [↑](#footnote-ref-1)
2. Décision [XII/7](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-07-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. L’examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre a été soutenu par la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et a conduit à l'adoption de la décision XII/1. [↑](#footnote-ref-3)
4. [Prip, C; Gross, T; Johnston, S; Vierros, M (2010). *Biodiversity Planning: An Assessment of National Biodiversity Strategies and Action Plans*, United Nations University Institute of Advanced Studies, Yokohama, Japan](http://archive.ias.unu.edu/resource_centre/UNU-IAS_Biodiversity_Planning_NBSAPs_Assessment_final_web_Oct_2010.pdf). [↑](#footnote-ref-4)
5. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Conférence des Parties, vingt-et-unième session, [décision 1/CP.21](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf). [↑](#footnote-ref-5)
6. Décision X/2. [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir la liste des Parties à l'annexe I. [↑](#footnote-ref-7)